Monsieur Said est un salarié marié. Il a trois enfants âgés respectivement de 18, 24 et 27 ans. Le bulletin de paie de Monsieur Said de janvier 2023 fait ressortir ce qui suit :

Traitement de base : 7 000
Indemnité de fonction : 2 000
Indemnité de déplacement justifié : 1 000
Indemnité de caisse : 350
Allocation familiale : 400
Participation aux frais scolaires : 500
Cotisation sociales : 474,40

Travail à faire :

On vous demande de calculer l'IR de Monsieur Said.